



Terrorisés et abandonnés

L'anarchie, le viol et l'impunité dans l'ouest de la Côte d'Ivoire

Résumé

Alors que la Côte d'Ivoire s'achemine vers une élection présidentielle longtemps retardée et prévue désormais pour le 31 octobre 2010, l'extrême ouest du pays connaît une situation proche de l'anarchie. Ici, le pouvoir des armes l'emporte et l'État de droit s'est tout simplement désintégré dans un contexte croissant de violences politiques, liées au conflit et criminelles. Les gangs criminels, les policiers, les gendarmes et les forces rebelles infligent à la population un flux incessant d'exactions, notamment des actes de banditisme, des agressions, des extorsions et le viol de femmes, de filles et même de bébés. Les institutions de l'État chargées de la prévention et de faire rendre des comptes aux auteurs de ces violences se sont largement abstenues d'agir, permettant à une dangereuse culture de l'impunité de s'installer.

Les zones les plus touchées sont les régions administratives de l'ouest du Moyen Cavally et de Dix-Huit Montagnes où les gangs criminels attaquent la population et lui font subir de façon généralisée des exactions dans les maisons, sur les trajets menant au marché ainsi que pendant les déplacements entre les villages et les villes régionales principales.

Le droit international des droits humains fait obligation au gouvernement de la Côte d'Ivoire de respecter le droit à la vie, le droit à l'intégrité physique, le droit à la liberté et la sécurité de la personne et le droit d'être libre de toute discrimination, qui comprend une obligation pour les États de prendre les mesures appropriées afin d'éliminer la violence sexuelle et basée sur le genre. En conséquence, l'État — dirigé par le président, qui est également commandant en chef des forces armées — doit prendre toutes les mesures raisonnables pour protéger les personnes se trouvant sur son territoire ou relevant de sa juridiction, notamment en soutenant les enquêtes et les poursuites menées contre les individus qui enfreignent ces droits. Mettre fin à l'impunité qui permet la prolongation des violences et d'autres pratiques criminelles exige une autorité exercée aux plus hauts niveaux de l'État. Des patrouilles préventives effectuées par la police et les gendarmes, en particulier les jours

de marché et pendant la saison des récoltes, pourraient également contribuer grandement à améliorer la sécurité.

Les problèmes de la région plongent leurs racines dans la crise sociale, politique et militaire qui déchire la Côte d'Ivoire depuis 2000, accélérant le déclin économique, creusant les divisions politiques et ethniques et aboutissant à de graves atteintes aux droits humains. Après la fin des hostilités actives en 2003, le pays s'est installé dans un état de « ni paix ni guerre », et s'est retrouvé divisé entre le nord contrôlé par les rebelles et le sud contrôlé par le gouvernement. En 2007, les parties belligérantes ont signé l'Accord politique de Ouagadougou, qui prévoyait des dispositifs pour l'identification des citoyens, l'inscription sur les listes électorales, le désarmement et la réunification du pays. Toutefois, il y a eu des retards immédiats dans la mise en application : les élections présidentielles ont été reportées six fois ; le désarmement s'est avéré un échec presque total ; et le pays est resté divisé. En outre, l'échec du gouvernement à restaurer l'État de droit dans l'ouest — la région la plus touchée par le conflit et avec la plus forte concentration d'armes — a permis à des bandes d'anciens combattants armés et autres jeunes armés de gagner leur vie en se livrant au banditisme et à d'autres formes de criminalité.

Un problème particulier, notamment dans les régions sujettes à la violence du Moyen Cavally et de Dix-Huit Montagnes, est celui du système judiciaire gravement compromis. Il n'y a pas de tribunal de première instance en fonctionnement ni de prison dans tout le Moyen Cavally, ce qui oblige les victimes à se déplacer entre 70 et 250 kilomètres jusqu'au palais de justice de Daloa, situé dans la région voisine du Haut-Sassandra. Si un tribunal de première instance existe bien à Man, ville principale de Dix-Huit Montagnes, il demeure pour l'essentiel non-opérationnel en raison d'un manque de personnel judiciaire essentiel de l'État et de l'autorité de fait des forces rebelles connues sous le nom de Forces nouvelles (FN). La corruption et le manque de personnel font que les quelques affaires qui sont jugées aboutissent souvent à la libération prématurée de détenus qui sont en détention provisoire ou même condamnés. Le gouvernement a échoué à prendre des mesures adéquates pour améliorer la sécurité et l'accès à la justice, alors même que des partenaires internationaux comme l'Union européenne et la Banque mondiale déversent des centaines de millions de dollars pour le développement du secteur judiciaire et sécuritaire.

Les fonctionnaires de police et de gendarmerie présentent un autre problème, celui de faillir régulièrement à leurs devoirs de protéger, d'enquêter ou d'empêcher l'anarchie. Les victimes ont décrit comment à maintes reprises les agents de la sécurité ont refusé d'engager des poursuites et des enquêtes contre des éléments criminels, même quand des attaques étaient signalées à des points de contrôle distants de quelques kilomètres à peine

de la scène de violences physiques et sexuelles brutales. Au contraire, en fait, les autorités de l'État exigent souvent des pots de vin des victimes pour recueillir leurs plaintes, dont la plupart trainent auprès d'autorités qui manifestent peu d'intérêt à enquêter ou à arrêter les criminels. Et même lorsque des arrestations ont lieu, les auteurs présumés sont souvent libérés dans les 24 ou 48 heures —ce qui laisse les victimes déçues par les autorités et terrifiées par l'éventualité d'une vengeance.

Policiers et gendarmes se livrent aussi à des actes systématiques d'extorsion aux postes de contrôle et aux barrages routiers. Dans le Moyen Cavally contrôlé par le gouvernement, des agents de l'État s'en prennent régulièrement aux personnes en pratiquant l'extorsion et parfois, en frappant, volant et détenant arbitrairement des habitants sous prétexte qu'ils n'ont pas de cartes d'identité correctes. Les populations d'immigrants du nord de la Côte d'Ivoire et des pays voisins sont les cibles de traitements particulièrement brutaux. Pendant ce temps, dans la région de Dix-Huit Montagnes contrôlée par les Forces nouvelles, les forces rebelles se dispensent complètement de ce prétexte et réclament simplement de l'argent aux habitants et aux commerçants par la menace, l'intimidation ou la force. Les rebelles, qui accumulent une manne financière par le biais de cette extorsion de fonds, maintiennent activement leur contrôle en dépit du redéploiement de nombreuses autorités de l'État dans la moitié nord du pays —y compris aux Dix-Huit Montagnes dans l'ouest du pays.

Tous les niveaux de l'autorité de l'État et des rebelles semblent être soit directement impliqués dans ces actes d'extorsion, soit complices de ces pratiques du fait qu'ils s'abstiennent de réprimander, et encore moins de punir, leurs subordonnés. En outre, la fréquence des points de contrôle affaiblit encore la situation sécuritaire déjà précaire en réduisant la confiance de la population à l'égard des forces respectives et en incitant les personnes à emprunter des routes secondaires avec moins de points de contrôle, où la criminalité est omniprésente.

Au Moyen Cavally et dans les Dix-Huit Montagnes, les désormais tristement célèbres *coupeurs de routes*, ou bandits de grand chemin, s'en prennent en particulier aux personnes se déplaçant lors de la récolte de cacao et les jours de marché, lorsque les victimes transportent généralement de plus grosses sommes d'argent. Nombre d'habitants et de victimes ont fait état d'attaques pratiquement quotidiennes durant la récolte de cacao, et routinières les jours de marché tout au long de l'année.

Des groupes de bandits établissent des barrages routiers improvisés puis encerclent leurs victimes qui marchent le long des routes ou voyagent en transport en commun. Presque

toujours masqués, ils sont armés de kalachnikovs, de fusils de chasse, de longs couteaux et de machettes. Les routes secondaires entre les villes et les villages environnants sont notoirement dangereuses. Les bandits travaillent avec minutie, déshabillant souvent leurs victimes complètement pour s'assurer qu'ils trouvent jusqu'à la dernière pièce de monnaie, infligeant des sévices corporels et parfois tuant les personnes qui refusent de renoncer à leur argent ou qui tentent de les identifier.

Des centaines de femmes et de filles ont été agressées sexuellement, violées et violées en groupe lors de ces actes criminels. Les femmes et les filles sont systématiquement sorties des véhicules de transport, une par une, et emmenées dans la brousse où elles sont violées tandis que d'autres bandits montent la garde. On compte parmi les victimes des enfants très jeunes, y compris des bébés, et des femmes de plus de 70 ans. Lors d'attaques à domicile, des maris sont ligotés et forcés à regarder tandis que leurs épouses, leurs filles et d'autres parentes sont violées. Des femmes sont parfois enceintes à la suite de ces agressions, même si le non-signalement et des avortements à risques et clandestins masquent probablement de nombreux autres cas.

Des chauffeurs routiers, des producteurs de cacao et des femmes se rendant au marché ont du mal à joindre les deux bouts tandis qu'ils négocient entre les bandits armés, qui perpètrent des actes criminels violents de façon constante, et les forces de sécurité qui non seulement ont peu de chances d'enquêter sur ces crimes, mais se livrent de plus à leurs propres comportements prédateurs.

Leur peur irrésistible de se déplacer le long des routes a amené certains habitants à modifier considérablement leur mode de vie ; pour nombre d'entre eux, cette peur a gravement compromis ou détruit leurs moyens de subsistance. D'autres vivent simplement avec la crainte qu'une attaque se produise la prochaine fois qu'eux ou bien un proche se rendra à pied au marché ou voyagera pour vendre du cacao. Si voyager de nuit est totalement impossible dans la plupart des régions en raison de la situation sécuritaire, de jour c'est à peine mieux. La grande majorité des dizaines d'attaques de route que Human Rights Watch a documentées eu lieu pendant la journée.

Au moins quelques criminels au Moyen Cavally appartiennent aux milices, ou à d'anciennes milices, qui ont été activement armées et soutenues par le gouvernement ivoirien lors du conflit armé de 2002-2003 et de ses suites. Le désarmement prévu de ces groupes, et des rebelles des Forces nouvelles, a été un échec presque total, autorisant une utilisation généralisée et persistante des armes à feu, en particulier des kalachnikovs. Des gangs de

jeunes hommes ont exploité la disponibilité des armes et la détérioration de l'État de droit pour exercer des ravages contre la population.

Tandis que les autorités ivoiriennes, l'ONU et la communauté diplomatique se sont concentrées principalement sur l'organisation des élections du 31 octobre, la population continue de subir une criminalité galopante avec peu ou pas de recours à la justice. Les citoyens ivoiriens n'ont guère confiance dans la volonté ou la capacité des autorités à stopper effectivement les auteurs d'exactions, et encore moins de leur demander des comptes. Tant que les structures étatiques ne fonctionnent pas, et que les autorités de l'État donnent la priorité à l'extorsion sur la protection, la population dans l'ouest de la Côte d'Ivoire continuera à souffrir.

Recommandations

Au ministre de l'Intérieur, au ministre de la Défense, au Major Général de la Gendarmerie, et au Directeur Général de la Police Nationale

- Enquêter sur les lacunes en matière de sécurité pour la population locale dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, et fournir une meilleure protection aux communautés contre les attaques menées par des bandits.
 - o Renforcer la réponse aux plaintes présentées aux points de contrôle concernant des attaques de bandits survenues à proximité, notamment en recherchant activement les criminels.
 - o Assurer une allocation efficace des ressources pour des postes de contrôle, y compris la dotation en personnel et en équipement, et sanctionner les fonctionnaires qui refusent de répondre aux plaintes.
 - o Renforcer les patrouilles les jours de marché et pendant la saison des récoltes, en particulier sur les routes secondaires autour de Duékoué et Guiglo.
 - o Mettre au point des plans d'action pour éliminer plus systématiquement les éléments criminels, notamment en menant des opérations dans les communautés et les quartiers où il est avéré que des bandits et des gangs criminels sont implantés.
- Augmenter considérablement la dotation en personnel et logistique de la police, des gendarmes et des forces des brigades mixtes déployées dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, afin qu'ils puissent répondre plus efficacement à la forte incidence des actes criminels perpétrés contre les habitants.
- Émettre des directives claires à l'intention de la police, des gendarmes et des fonctionnaires des douanes occupant des postes de contrôle dans toute la Côte d'Ivoire de s'abstenir de corruption passive, d'extorsion et d'autres pratiques de corruption.
 - o Mettre en place un point focal dans les postes de police et de gendarmerie, ainsi qu'une ligne téléphonique directe, pour que les victimes puissent porter plainte contre des pratiques abusives par les forces de sécurité de l'État.
 - o Veiller à ce que ces plaintes fassent l'objet d'une enquête approfondie, et mettre en place des mesures disciplinaires internes au sein des forces de l'ordre afin de prendre des mesures contre les membres des services de sécurité qui commettent des abus à l'encontre de la population.

- o Enquêter de façon préventive et régulière sur le comportement des forces de sécurité aux points de contrôle, même en l'absence de plaintes des habitants.
- Mettre en place un comité de surveillance indépendant au sein des services et dans tout le pays pour surveiller et évaluer la réaction de la police et de la gendarmerie à tous les crimes, avec un accent particulier sur les cas de violence sexuelle. Inclure des femmes de la société civile locale dans le comité de surveillance.
- Mener une campagne d'information publique sur le mandat et les emplacements de toutes les forces du Centre de commandement intégré. S'assurer que ces forces portent des uniformes ou des insignes distincts de sorte que la population puisse les distinguer des soldats des Forces nouvelles.

Au ministre de la Justice et des Droits de l'homme, au ministre de l'Intérieur, et au pouvoir judiciaire

- Mettre en place immédiatement des institutions juridiques fonctionnelles dans la région du Moyen Cavally, notamment par la réhabilitation du bâtiment du tribunal de Guiglo et la construction d'installations de détention. Finaliser sans délai l'accord avec l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) qui décrit son aide, et les obligations du gouvernement, à remplir ces tâches.
- Redéployer immédiatement des fonctionnaires judiciaires et pénitentiaires en attente dans le territoire des Forces Nouvelles, notamment le personnel carcéral et les officiers de la police judiciaire à la prison et au tribunal de première instance de Man, garantissant au moins un retour à la capacité antérieure au conflit. Veiller à ce que la prison soit sous le contrôle de l'État et non des Forces nouvelles.
- Améliorer la réponse des forces de l'ordre et du pouvoir judiciaire aux violences sexuelles et basées sur le genre, notamment en recrutant davantage de femmes agents de police agissant comme points focaux dans les postes de police, et en formant le personnel judiciaire et de la sécurité sur la réponse aux violences sexuelles.
- Conformément aux normes internationales de procès équitable, engager des poursuites contre les membres des forces de sécurité, de la défense et rebelles qui se livrent à des activités criminelles, notamment la sollicitation de pots-de-vin, les arrestations et détentions arbitraires, ou les atteintes physiques contre les personnes qui refusent de payer un pot-de-vin.
- Enquêter sur les cas de banditisme et de violence sexuelle dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, et poursuivre les auteurs conformément aux normes internationales de procès équitable. Poursuivre de manière impartiale les cas impliquant des milices

dans le Moyen Cavally et des rebelles des Forces nouvelles dans la région de Dix-Huit Montagnes.

Au ministre de la Santé et de l'Hygiène publique et au ministre de la Famille, de la Femme et des Affaires sociales

- Améliorer les services aux victimes de violence sexuelle, notamment les services médicaux et de conseil.
 - o Mettre en place des services d'urgence médicale gratuite pour les victimes de viol dans tous les hôpitaux publics et centres de santé en Côte d'Ivoire, notamment l'accès à des examens médicaux, à des traitements prophylactiques et antibiotiques post-exposition, des soins psychosociaux et des consultations de suivi.
 - o Assurer une couverture suffisante dans les zones sans infrastructures sanitaires adéquates, à travers la formation d'équipes mobiles et des guérisseurs traditionnels.
- Diffuser l'information sur le traitement des victimes de viol aux centres de santé et aux professionnels à l'échelle nationale.

Au Président et à l'Assemblée nationale

- Promulguer une loi qui élimine les frais de certificat médical en cas de viol et veiller à ce qu'elle soit appliquée intégralement.
- Ratifier le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique et mettre en œuvre ses dispositions, en particulier en ce qui concerne la violence sexuelle.

Au Président, au Premier ministre et au Centre de commandement intégré

- Finaliser le processus de désarmement et s'assurer que les armes sont collectées auprès de tous les anciens combattants qui ne sont pas intégrés de façon formelle dans les entités étatiques de l'armée et de la police, notamment des milices et des Forces nouvelles.
- Autoriser l'inspection et les rapports indépendants de l'ONUCI sur les armes collectées.

Aux Forces nouvelles

- Cesser les actes d'extorsion et de racket contre les particuliers et les entreprises dans le nord.
- Conformément à l'Accord politique de Ouagadougou et à son Quatrième accord complémentaire, abandonner le contrôle de la fiscalité, des douanes, du système judiciaire et du système pénitentiaire aux fonctionnaires redéployés responsables de ces fonctions. Déclarer publiquement que les fonctions d'État restantes seront immédiatement restituées dès le redéploiement des autres fonctionnaires.
- Céder le contrôle sur la sécurité et les points de contrôle dans le nord aux forces du Centre de commandement intégré, là où elles sont stationnées, et démanteler tout autre point de contrôle non autorisé.
- Conformément au Quatrième accord complémentaire à l'Accord de Ouagadougou, remettre au Centre intégré de commandement, en présence des soldats de maintien de la paix de l'ONUCI et des inspecteurs des armes, les armes collectées par les commandants de zones auprès des soldats rebelles. Fournir des statistiques à l'ONUCI, au Centre de commandement intégré et au Programme national pour le Désarmement, la démobilisation et la réinsertion (PNDDR) sur le nombre d'armes collectées et encore en circulation.
- Permettre au Groupe d'experts des Nations Unies un libre accès pour inspecter toutes les armes sous le contrôle des Forces nouvelles.
- Veiller à ce que les ex-soldats et les soldats démobilisés des Forces nouvelles ne portent plus d'uniformes militaires, ni d'armes.

À l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

- Engager la Division de l'ONUCI chargée des droits humains à entreprendre des enquêtes de terrain sur les atteintes aux droits humains subies par les populations au Moyen Cavally et aux Dix-Huit Montagnes. Veiller à ce que les rapports de ces enquêtes soient accessibles au public.
- Diffuser publiquement tous les rapports relatifs aux violations des droits humains en Côte d'Ivoire, notamment en publiant régulièrement des mises à jour et des rapports périodiques en ligne.
- En collaboration avec les forces de sécurité ivoiriennes, augmenter les patrouilles de police de l'ONU autour de Duékoué et Guiglo les jours de marché, surtout en ajoutant des patrouilles qui accompagnent les femmes venant à Duékoué et Guiglo le jour du marché depuis les villages environnants.
- Encourager et appuyer les autorités ivoiriennes à entreprendre un programme complet et approfondi de Démobilisation, désarmement et réinsertion (DDR) en

accord avec les Normes intégrées de DDR (IDDRS) et autres meilleures pratiques reconnues internationalement.

- Fournir un soutien technique et logistique pour aider les autorités de l'État dans la conduite d'enquêtes approfondies sur les violations des droits humains, en accordant une attention particulière aux violences commises contre les femmes et les filles, comme énoncé dans le mandat de l'ONUCI.

Aux partenaires étrangers du gouvernement ivoirien et aux agences d'aide internationales, notamment l'Union européenne et la Banque mondiale

- Exiger que le gouvernement ivoirien s'attaque à la situation fragile des droits humains dans le pays, qui a été largement ignorée durant la longue route vers les élections.
- Exiger que l'ONUCI entreprenne davantage d'enquêtes et de rapports préventifs sur le climat des droits humains en Côte d'Ivoire, et assure un suivi plus poussé auprès du gouvernement au sujet de violations avérées de droits humains et de préoccupations dans ce domaine.
- Renforcer et élargir le financement des programmes de soutien aux victimes de violence sexuelle, notamment les soins médicaux ainsi que le soutien psychologique et juridique.
- Entreprendre des campagnes de sensibilisation du public sur la façon et les lieux où les victimes de violences sexuelles peuvent accéder à un traitement confidentiel et gratuit.
- Dans le cadre du financement ou de la mise en œuvre de programmes concernant l'État de droit, exiger que le gouvernement ivoirien fournisse des résultats tangibles, notamment en augmentant les effectifs et l'infrastructure des principales institutions judiciaires et des tribunaux, et en réduisant la corruption et l'extorsion pratiquée aux points de contrôle par les forces de sécurité. Financer et utiliser des mécanismes indépendants de contrôle et d'évaluation, tels que les rapports trimestriels de l'initiative Meilleure gouvernance du transport routier (*Improved Road Transport Governance*, IRTG), pour déterminer la réussite de l'État dans la lutte contre l'extorsion.